

PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEVES-TAUTE
SEANCE du 24 JANVIER 2012

<u>Nombre de délégués titulaires</u> : 34	<u>Date convocation</u> :17/01/2012
<u>Titulaires présents</u> : 22	<u>Date d'affichage</u> : 26/01/2012
<u>Titulaires représentés par un délégué suppléant</u> : 3	
<u>Votants</u> : 25	

L'an deux mille douze, le mardi vingt-quatre janvier, à 20 heures, le Conseil de la communauté de communes « Sèves-Taute », légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de réunions de la commune d'Auxais en présence de Madame Anne HEBERT – Présidente de la Communauté de Communes.

Étaient présents : Mr **LAIGNEL Jacky**, Mme **HUE Martine** délégués de Auxais – Mme **LELIEVRE Rose-Marie**, Mr **GIRRES Emmanuel** délégués de Feugères – Mrs **FRERET Pierre**, **LECOQC Didier** délégués de Gorges - Mme **HEBERT Anne**, Mrs **TAPIN Gérard**, **LAMAZURE René**, **POULLAIN Patrick** en remplacement de Mme HOUSSIN Marie-Noëlle délégués de Marchésieux – Mrs **NICOLLE Daniel**, **CORBIN René** délégués de Nay – Mrs **FEDINI Marc**, **BARRE Alain** , **LEGRANDOIS Bernard**, Mmes **SUCCOJA Michèle**, **DESHEULLES Françoise**, **LEBRUN Monique** en remplacement de Mr DAUBE Gabriel délégués de Périers – Mrs **COUILLARD Francis**, **LAMBARD Jean-Claude**, délégués de Raids – Mme **COHEN Françoise**, Mrs **HOUSSIN Michel**, **HAMEL Bruno** en remplacement de Mme LEVAVASSEUR Joëlle délégués de Saint-Martin d'Aubigny – Mrs **DUVAL Daniel**, **LETOURNEUR David** en remplacement de Mr ALMIN Loïck, délégués de St Sébastien de Raids.

Absents : Mrs LESIGNE Jacky (excusé) – DAUBE Gabriel (excusé)- LENORMAND Hervé – GUILLARD Daniel (excusé) - FAUVEL Roger – DELAUNEY Jean-Pierre – HEROUT Robert - ALMIN Loïck, Mmes HOUSSIN Marie-Noëlle – MARION Chantal-Annick (excusée) – LAMY Marie-Hélène (excusée) – LEVAVASSEUR Joëlle (excusée).

Assistaient à la réunion :

Mme ANGER Evelyne, Mr LAISNEY Marcel
Mme LECLERE Annie – responsable administrative
Mr FEDINI Marc est désigné secrétaire de séance

Mme la Présidente ouvre la séance et donne la parole à Mr SOËTE du cabinet « O »Trading & Consulting chargé de l'accompagnement au projet de pôle de santé.

Mr SOËTE insiste sur l'opportunité du projet qui s'orienterait vers une maison médicale et non un Pôle Santé Libéral Ambulatoire

Mr SOËTE rappelle les éléments positifs de la situation : Périers au centre d'un regroupement d'EPHAD – Périers au centre d'une communauté hospitalière de territoire – adhésion de deux médecins à la SFMG – maintien de l'intérêt des professionnels de santé – position favorable des partenaires sociaux et médico-sociaux – présence de réseaux de santé – projet du centre William Harvey et proximité de la maison médicale de St Sauveur Lendelin.

Éléments négatifs : compétition territoriale – situation managériale au sein de l'EPHAD – faibles recours aux stagiaires chez les médecins généralistes – nombre de médecins directement favorables

Mr SOËTE liste tous les professionnels de santé rencontrés sur Périers ainsi que sur Remilly sur Lozon-Sainteny et St Sauveur Lendelin et insiste sur le fait que tous les médecins de Périers participent à l'évolution du projet.

Mr SOËTE présente également un schéma avec tableau des loyers mensuels par professionnels de ce que pourrait être l'organisation intérieure du bâtiment en tenant compte des diverses demandes des professionnels de santé.

Mme la Présidente rappelle qu'il ne s'agit que d'une ébauche – le projet est fragile il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Après avoir remercié Mr SOËTE, Mme la Présidente s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal du 19/12/2011.
Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

ADHESION CAUE DE LA MANCHE

Mme la Présidente informe que le CAUE de la Manche est une association au service des élus, des institutions et des habitants de la Manche dans l'objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage.

Ses 4 missions de base : le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information en font un outil au service de tous pour la qualité du cadre de vie et des territoires manchois.

Actuellement communes et Communautés de Communes adhèrent au CAUE de la Manche.

Le CAUE de la Manche propose que les communautés de communes prennent le relais et adhèrent à partir de 2012 pour l'ensemble des communes ; soit pour la communauté de communes « Sèves-Taute » un coût de cotisation annuel de :340 € soit

- 30€ par commune pour les 10 premières communes

- 20€ par commune de la 11^{ème} à la 20^{ème}

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ Accepte de prendre en charge à compter de l'exercice 2012 la cotisation annuelle pour les 12 communes adhérentes à la communauté de communes

Le CAUE de la MANCHE s'engage à adresser toutes ses publications à chaque collectivité.

☞ Désigne pour représenter la communauté de communes aux diverses réunions:

LAIGNEL Jacky – délégué titulaire

LEVAVASSEUR Joëlle - déléguée suppléante

REVERSEMENT A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES AIDES PERCUES POUR ACTIONS CENTRE VACANCES LOISIRS

Mme la Présidente informe que la Communauté de Communes est coordinateur du Projet Educatif Local. Ce projet est le reflet de notre politique éducative définie sur notre territoire. Il regroupe l'ensemble des actions (communautaires et associatives) en direction des enfants et des jeunes.

Plusieurs organismes ont répondu favorablement aux différents projets et versent une subvention globale à la Communauté de Communes pour les actions mises en place par les centres de loisirs de la Communauté de Communes et de l'Association Familles Rurales de Marchésieux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **Accepte** le reversement sur justificatif à l'Association Familles Rurales la part qui incombe à l'association lors de versement d'aide : de la Caisse d'Allocations Familiales – de la Mutualité Sociale Agricole – du Conseil Général - du Conseil Régional – de la DDCS – de la DRAC – du REAAP et de tout autre organisme relevant des actions Centre Vacances Loisirs

☞ **Autorise** Mme la présidente à procéder aux divers versements.

PRISE EN CHARGE DU JALONNEMENT DES BOUCLES VELO

Jacky LAIGNEL, président de la commission patrimoine informe que le Conseil Général propose aux communautés de communes de prendre en gestion la veille et l'entretien de la signalisation des boucles locales (nettoyage des panneaux et remplacement si nécessaire) pour information le coût du remplacement d'un panneau est d'environ 92€

L'entretien de la chaussée et des accotements de la voie verte reste à la charge du gestionnaire de la voirie qui supporte les boucles vélo.

Il existe un seul circuit sur le territoire « Sèves-Taute »

Jacky LAIGNEL demande un état des lieux des panneaux existants, la remise en état des panneaux défectueux et éventuellement dans un premier temps un stock tampon géré par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ Accepte de prendre en gestion, à compter de l'année 2012, la veille et l'entretien de la signalisation de la boucle locale « La Sèves et l'Holerotte » aménagée sur le territoire « Sèves-Taute » après mise en place des conditions suivantes :

⇒ Descriptif des panneaux existants dressé par le Conseil Général

⇒ Remplacement des panneaux défectueux ou manquants par le Conseil Général avant le transfert de compétence

⇒ Mise à disposition, d'un stock tampon de panneaux géré par le Conseil Général afin de mutualiser les coûts de remplacement ultérieurs.

POLITIQUE TARIFAIRE CENTRE VACANCES LOISIRS 2012

Mme la Présidente donne lecture des propositions de modification de tarif pour les stages et mini-camps basé sur le quotient familial afin de favoriser l'accessibilité aux loisirs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ Valide tous les tarifs désignés ci-dessous à compter du **1^{er} février 2012** :

Tarifs vacances scolaires et mercredis

☞ **Pour les allocataires CAF non bénéficiaires des aides aux temps libres**

TARIF	J+R	J	Demi-journée
Allocataire CAF – Q < 440 €	4 €	4 €	1.80 €
Allocataire CAF – Q < 560 €	5.50 €	5.50 €	3 €
Allocataire CAF – Q < 770 €	9.60 €	6 €	3.50 €
Allocataire CAF – Q < 860 €	10.60 €	7 €	4.50 €
Allocataire CAF – Q > 860 €	11.60 €	8 €	5.50 €
Allocataire CAF – Hors CCST	12.10 €	8.50 €	6 €

☞ **Pour les non allocataires et allocataires MSA non bénéficiaires des aides aux vacances MSA**

		journee	Demi-journée
Enfants de la CCST	Non allocataires	10,00 €	6,20 €
	Allocataires MSA	8,00 €	4,90 €
Enfants hors CCST	Non allocataires	10,50 €	6,70 €
	Allocataires MSA	8,50 €	5,40 €

☞ **Pour les enfants bénéficiaires des aides aux temps libres CAF et aides aux vacances MSA**

	Journée avec repas	Demi- journée sans repas
Tranche A 1 ^{er} enfant	4 €	1,80 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	2€	0.90€
Tranche B	5,5 €	3 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	2.75€	1.50€

Tarif du repas : 3,60 €

Tarif garderie

La demi- heure	0,50€
L'heure	1€

Tarifs pour les stages et journées découvertes

↳ Pour les allocataires CAF non bénéficiaires des aides aux temps libres

TARIF	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée
Allocataire CAF – Q < 440 €	8	8	5.80
Allocataire CAF – Q < 560 €	9.50	9.50	7
Allocataire CAF – Q < 770 €	13.60	10	7.50
Allocataire CAF – Q < 860 €	14.60	11	8.50
Allocataire CAF – Q > 860 €	15.60	12	9.50
Allocataire CAF – Hors CCST	16.10	12.50	10

↳ Pour les non allocataires et allocataires MSA non bénéficiaires des aides aux vacances MSA

		<i>journée</i>	<i>Demi-journée</i>
<i>Enfants de la CCST</i>	<i>Non allocataires</i>	<i>14 €</i>	<i>10,20 €</i>
	<i>Allocataires MSA</i>	<i>12 €</i>	<i>8,90 €</i>
<i>Enfants hors CCST</i>	<i>Non allocataires</i>	<i>14,50 €</i>	<i>10,70 €</i>
	<i>Allocataires MSA</i>	<i>12,50 €</i>	<i>9,40 €</i>

↳ Pour les enfants bénéficiaires des aides aux temps libres CAF et aides aux vacances MSA

	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée
Carte A – 1 ^{ère} enfant	8 €	8 €	5.80 €
Carte A – 2 ^{ème} enfant	6 €	6 €	4.90 €
Carte B – 1 ^{ère} enfant	9.50 €	9.50 €	7 €
Carte B – 2 ^{ème} enfant	6.75 €	6.75 €	5.50 €

Tarifs pour les mini-camps

↳ Pour les allocataires CAF / MSA non bénéficiaires des aides aux temps libres et pour les non allocataires :

	Coût mini-camp 2 jours – 1 nuit	Coût mini-camp 3 jours – 2 nuits	Coût mini-camp 4 jours – 3 nuits
Allocataire CAF – Q < 440 €	20 €	48 €	64 €
Allocataire CAF – Q < 560 €	23 €	53 €	70 €
Allocataire CAF – Q < 770 €	31 €	65 €	86 €
Allocataire CAF – Q < 860 €	33 €	68 €	90 €
Allocataire CAF – Q > 860 €	35 €	71 €	94 €
Non allocataire - CCST Allocataire MSA - CCST			
Allocataire CAF – Hors CCST Non allocataire - CCST Allocataire MSA - CCST	37 €	74 €	98 €

↳ Pour les enfants bénéficiaires des aides aux temps libres CAF et aides aux vacances MSA

- tranche A = 15,50 € / jour
- tranche B = 9,50 € / jour

De la Communauté de Communes	Coût mini-camp 2 jours – 1 nuit	Coût mini-camp 3 jours – 2 nuits	Coût mini-camp 4 jours – 3 nuits
Carte A	35 € – (15,50 € x 2jrs) = 4 €	71 € - (15,50 € x 3 jrs)= 24,50 €	94€ - (15,50 € x 4 jrs)= 32 €
Carte B	35 € – (9,50 € x 2jrs) = 16 €	71 € - (9,50 € x 3 jrs)= 42,50 €	94€ - (9,50 € x 4 jrs)= 56 €

Hors Communauté de Communes	Coût mini-camp 2 jours – 1 nuit	Coût mini-camp 3 jours – 2 nuits	Coût mini-camp 4 jours – 3 nuits
Carte A	37 € – (15,50 € x 2jrs) = 6 €	73 € - (15,50 € x 3 jrs)= 26,50 €	96€ - (15,50 € x 4 jrs)= 34 €
Carte B	37 € – (9,50 € x 2jrs) = 18 €	73 € - (9,50 € x 3 jrs)= 44,50 €	96€ - (9,50 € x 4 jrs)= 58 €

↳ Pour les enfants qui feront une nuit au centre et qui ne viennent pas des journées entières, ajouter un supplément pour la nuit sur le tarif centre de loisirs :

-1 nuitée à l'extérieur = 12 €

-1 nuitée au centre = 10 €

Supplément pour Sortie minibus

- à la demi- journée = 2€
- à la journée = 8€

Tarifs pour les activités ados soutenues par le conseil de jeunes

- Initiation ados (sur place) = 3€ par demi- journée
- Initiation ados (à l'extérieur) = 5€ par demi- journée

Tarifs goûter entraide scolaire : 1,30 € la semaine

Tarifs Divers : reproduction photos : 0,50€ la reproduction
CD Film : 8 €
CD Photos : 2 €
Location casque : 1,60€ le casque

Tarif spectacle en famille

- 8 € pour les adultes

- 4 € pour les enfants de moins de 14 ans

Tarif accueil ados

- forfait de 5 € par année dans le cadre de l'accueil des 14 – 17 ans

CONVENTION REALISATION PLANTATIONS AVEC RTE SUR PARCELLES GOLFIQUES

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'afin de réduire l'impact visuel depuis l'habitat vers la ligne aérienne Cotentin-Maine, RTE s'engage à : -faire réaliser la fourniture des plants : frênes, charmes, pruniers, noisetiers - les travaux de plantation – le remplacement de plants si nécessaire pendant 3 ans –

- à prendre à charge les coûts de la fourniture des plantations et de réalisation des travaux de plantation, de paillage et de remplacement des plantations pendant 3 ans

La Communauté de Communes est concernée par les deux parcelles ZC 23 et ZC 93 qui se situent à gauche à l'entrée de la route communale lorsque l'on quitte la D 900.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre

☞ **Valide** la convention avec RTE relative à la réalisation de plantations

☞ **Autorise** Mme la Présidente à signer la convention et tout document s'y rapportant

PROJET DE RECONSTRUCTION DU POSTE 90KV/20KV DE PERIERS

Mme la Présidente donne lecture du projet d'exécution des travaux relatifs à la reconstruction du poste de Périers en poste sous enveloppe métallique à l'entrée en coupure de lignes 90KV la Haye du Puits-Terrette (RTE) et l'ajout d'un second transformateur de 20 MVA au poste de Périers (ERDF) situé sur la commune de Périers

Début des travaux : mars 2012 pour une mise en service : août 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **Émet** un avis favorable sur le projet présenté ci-dessus

AVENANT A CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC VILLE DE PERIERS

Mme la Présidente informe l'assemblée que la ville de Périers propose de mettre gratuitement à disposition de la communauté de communes : le logement situé au-dessus des locaux de la communauté de communes ainsi que le jardinet et le grand grenier

Les frais d'électricité, gaz et autres frais éventuels resteront à la charge de la communauté de communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **Autorise** Mme la Présidente à signer :

- l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux avec la ville de Périers

-les divers contrats nécessaires à l'utilisation des locaux

Divers :

Mme la Présidente :

1-Fait part de la réunion d'information qui sera présentée par Mairie Conseil le jeudi 2 février ayant pour thème : possibilité de passer d'un service animation sur un fonctionnement centre social communautaire

2- Demande aux élus de réfléchir sur les actions qui devront être inscrites dans le contrat de territoire.

3- Rend compte de l'entretien avec Mr VIARD Jean-Claude – PERIERS motoculture. Ce dernier a fait une proposition d'acquisition du bâtiment **o'bidul** auprès du notaire et cette proposition a été retenue par le propriétaire. Cependant Mr VIARD ne peut financièrement réhabiliter dans l'immédiat l'immeuble. Compte-tenu que la communauté de communes était intéressée pour aménager un Point Info touristique dans la partie magasin Mr VIARD se propose de louer à la communauté de communes cette partie commerciale dont les conditions seront à revoir ultérieurement lors d'un conseil.

Francis COUILLARD informe de la mise en route du site INTERNET prévue le 8 mars à 18 heures à Raids et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à envoyer des photos à Françoise CARDIN pour alimenter le site.

Pour le suivi de ce site il sera désigné un délégué par commune.

La séance est levée à 23 heures

Le secrétaire de séance

Marc FEDINI